



Alors que le contexte réglementaire autour des logiciels d'aide à la prescription (LAP) et à la dispensation

(LAD)

évolue,

la Haute

Autorité

de Santé

(HAS)

, qui

a pour mission l'élaboration d

es référentiels de certification,

publie le référentiel de certification des LAP hospitaliers

.

Le référentiel de certification des LAP hospitaliers, socle d'une démarche bientôt obligatoire

La HAS vient de publier la première version du référentiel de certification des LAP hospitaliers.

Le référentiel exige des fonctionnalités qui visent à améliorer la qualité et la sécurité de la prescription, à faciliter la pratique, et à optimiser le coût de la prescription à qualité égale.

La loi de renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé du 29 décembre 2011 rend obligatoire les certifications des LAP et des LAD à compter du 1er janvier 2015

. La loi

sera effective avec la parution du décret d'application. La certification élaborée par

la HAS

passé ainsi du statut de démarche qualité facultative à celui de norme obligatoire.

LAP en ambulatoire : des demandes de certification en augmentation

La certification des LAP en médecine ambulatoire est concernée par cette obligation.

convention

médicale signée

en juillet 2011

entre l'Assurance Maladie et les principaux syndicats de médecins libéraux prévoit, d

ans le cadre de la rémunération sur objectifs de santé publique,

l'octroi d'une prime aux médecins utilisant un

LAP

certifié

.

De fait, la

La HAS a constaté cette année une évolution significative des demandes de certification auprès de l'organisme certificateur accrédité, SGS-ICS

.
Cette progression montre l'impact positif des mesures incitatives définies dans la convention.

Le logiciel d'aide à la prescription Médistory a été certifié le 16 février 2012. Il s'agit du troisième logiciel certifié selon le référentiel HAS des LAP de médecine ambulatoire après Almapro de l'association Alma et Crossway Premium de Cegedim. D'autres logiciels devraient être certifiés dans les semaines et les mois à venir.

LAD officinaux : l'élaboration du référentiel débute

La loi a fixé comme nouvelle mission à la HAS d'établir une certification pour les logiciels d'aide à la dispensation (LAD) des pharmacies officinales.

Ce travail est en cours de cadrage avec les parties concernées. La procédure de certification devrait être opérationnelle début 2013.

Consultez le référentiel de certification des LAP hospitaliers [en cliquant ici](#)

Consultez les informations concernant les LAP en médecine ambulatoire [en cliquant ici](#)

Logiciels médicaux : vers une généralisation de la certification

Écrit par HAS

Mercredi, 06 Juin 2012 14:30 -
